

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : COLONE®
 Code du produit : 036-01
 Autres moyens d'identification
 Identifiant Unique De Formulation (UFI): HD95-J1TQ-H10F-2TUP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Agriculture - Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Aquatique Chronique Catégorie 1 H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 6 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Clomazone	81777-89-1	-	Acute Tox. Oral 4, H302 Acute Tox. Inhalation 4, H332 Aquatic acute, 1, H400 Aquatic chronic, 1, H410	31.30
Sodium nitrate	7631-99-4	231-554-3	Oxidizing solids 3, H272 Eye irritation 2, H319	0-10%
Calcium chloride	10043-52-4	233-140-8	Eye irritation 2, H319	0-10%

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS
4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas de malaise, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers: garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou avec une solution type collyre en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucun produit chimique. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Composés halogénés
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone
Composés chlorés
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Assurer une ventilation adéquate. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces.

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable devraient être absorbés en utilisant une matière absorbante comme un liant universel, de la terre à Foulon ou d'autres argiles absorbantes. Conserver les absorbants contaminés dans des conteneurs appropriés. Laver la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber les eaux de nettoyage avec une matière absorbante et transférer dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle. Voir section 13 concernant l'élimination.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage. Protéger du gel et des chaleurs extrêmes. Conserver dans des récipients étiquetés et fermés. Le local de stockage doit être construit avec un matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
chlorure de calcium	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,5 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mis en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection de la peau : Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.

Protection des mains : Utiliser caoutchouc nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient avoir une percée minimum temps qui est adaptée à la durée de l'exposition. Les gants devraient être changés lorsqu'on est percée suspecté.

Protection des yeux :	Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.
Mesures d'ordre technique :	Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminé. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d'aération locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limité. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.
Mesures d'hygiène :	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Résultats basés sur une composition similaire.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Brun opaque
Odeur :	Légère, d'hydrocarbures aromatiques
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	392 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	> 93 °C (coupe fermée étiquetée)
pH (20 °C) :	7 – 9 (1%)
Viscosité :	Fluide non newtonien; la viscosité dépend du taux de cisaillement 136 - 837 mPa.s à 20 °C; 97 - 644 mPa.s à 40 °C
Solubilité dans l'eau :	Dispersable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1.171 à 20 °C
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Évitez les acides forts, les bases et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Résultats basés sur une composition similaire.

DL ₅₀ orale rat :	>5000 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat :	>5000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat :	> 5.21 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation : Oculaire	Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant (méthode OCDE 429)
Effet mutagène sur les cellules Germinales	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène
Effet cancérigène:	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être Cancérigène
Toxicité pour la reproduction:	Le produit ne contient pas d'ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction

STOT – exposition unique: une exposition unique	A notre connaissance, aucun effet spécifique n'a été observé après
STOT – exposition répétée	Les mesures suivantes ont été faites sur la substance active clomazone:

Organe cible: foie
DMENO: 4000 ppm (400 mg / kg pc / j) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408). A cette dose, on a observé une augmentation du poids du foie et une augmentation du cholestérol.
Le produit ne présente pas de danger d'aspiration

Danger par aspiration:

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

CL ₅₀ (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) (96h) :	593 mg/L
CE ₅₀ (Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)) (48h) :	491 mg/L
ErC ₅₀ (Algues vertes (<i>Pseudokirneriella subcapitata</i>)) (72h) :	366 mg/L
ErC ₅₀ (Lentille d'eau (<i>Lemna gibba</i>)) (7jours) :	3.547 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

La Clomazone est modérément persistante dans l'environnement. La demi-vie de dégradation primaire varie avec les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans l'eau et un sol aérobie. La dégradation se fait microbiologiquement. Le produit contient de petites quantités d'ingrédients qui ne sont pas facilement biodégradables et qui peuvent ne pas être dégradés dans des stations de traitement des eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Clomazone :	
Facteur de bioconcentration (FBC):	27 - 40
Remarques:	Faible potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage: noctanol/ eau :	log Pow: 2,5

12.4. Mobilité dans le sol

Clomazone-
 Mobilité dans le sol: Mobile dans les sols
 Koc : 300 ml/g, log Koc: 2,47

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
 Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les quantités de substances restantes et les emballages vides mais contaminés doivent être considérés comme des déchets dangereux. L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Déchets procédures d'élimination :	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.
------------------------------------	--

Emballages contaminés :	Ré-emploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes, le temps de rinçage recommandé pourra être allongé pour des produits moins aisés à rincer) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.
-------------------------	---

Code d'élimination des déchets :	020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
----------------------------------	--

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR: 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (clomazone)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (clomazone)

IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (clomazone)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Class: 9 (M6) Miscellaneous dangerous substances and articles

Label: 9

IMDG



Class: 9 Miscellaneous dangerous substances and articles

Label: 9

IATA



Class: 9 Miscellaneous dangerous substances and articles

Label: 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

Oui

Polluant marin :

Oui

Autres informations :

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510, 3440 (applicable aux sites de production de ce produit en France)

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. nitrate de sodium (ANNEXE II)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

COLONE® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 13/05/2016

Date de la version actuelle délivrance : 17/04/2025

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.